

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2021
2. Entente entre les municipalités du territoire de la MRC du Rocher-Percé et Organisme d'aide animale espoir câlin MRC Rocher-Percé relative à la fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et l'application des réglementations municipales concernant les chiens
3. Modification du numéro de lot et des signataires – Vente à Mme Nathalie Cloutier d'une partie du lot 1079, rang IV, cadastre originaire du canton de Percé, en vertu de la résolution numéro 223-2009 adoptée le 4 août 2009
4. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Reddition de comptes 2020
5. Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis de rues admissibles à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
6. Groupe Michel Leclerc inc. – Décompte progressif #2 – Contrat de réfection de diverses routes municipales et de remplacement d'un ponceau
7. Offre de services de ARPO Groupe-conseil – Finalisation des plans et devis de la nouvelle rue commerciale dans le cadre du projet d'aménagement du piémont du mont Sainte-Anne
8. Mandat à Patrimoine 1534 pour la réalisation d'une recherche historique et iconographique du secteur Barachois–Bridgeville–Coin-du-Banc – Modification afin d'y ajouter le secteur de Saint-Georges-de-Malbaie
9. Légion royale canadienne, filiale 261 Rocher-Percé – Demande d'aide financière pour le manque à gagner en 2020 en raison de l'annulation des activités de financement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil sont présents et qu'ils renoncent tous à l'avis de convocation, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Club FADOQ St-Paul et Cercle de Fermières de Bridgeville – Demande d'aide financière pour le déneigement du centre communautaire en raison d'une perte de revenus dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- Offre de M. Sylvain Cloutier pour le déneigement de la virée de véhicules à l'extrémité du chemin du 2<sup>e</sup> rang de Barachois-Nord
- Congédiement d'un employé régulier à temps complet.

**RÉS. NO. 382-2020 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

---

Madame la conseillère Doris Bourget donne avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2021 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 556-2021 est déposé.

**RÉS. NO. 383-2020 : ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET ORGANISME D'AIDE ANIMALE ESPOIR CÂLIN MRC ROCHER-PERCÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve l'entente à intervenir entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé et Organisme d'aide animale espoir câlin Rocher-Percé relative à la fourniture de services de refuge pour animaux domestiques et l'application des règlementations municipales concernant les chiens;

**QUE** le conseil autorise la mairesse, madame Cathy Poirier, et le directeur général, monsieur Jean-François Kacou, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Percé.

**RÉS. NO. 384-2020 : VENTE À MADAME NATHALIE CLOUTIER – LOT 5 083 769**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 août 2009, le conseil municipal adoptait la résolution numéro 223-2009 autorisant la vente de l'immeuble suivant à madame Nathalie Cloutier :

**DÉSIGNATION**

Un certain terrain sis et situé dans la ville de Percé (Québec), secteur de Val d'Espoir, G0C 3G0, circonscription foncière de Gaspé, connu et désigné comme étant **UNE PARTIE DU LOT MILLE SOIXANTE-DIX-NEUF (PTIE 1079)**, rang IV, cadastre originaire du Canton de Percé, de figure irrégulière, mesurant en front le long de la route Lemieux vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centimètres (25,91 m) sur une profondeur approximative de trente-quatre mètres et quatorze centimètres (34,14 m);

Et bornée comme suit :-

Vers le Nord-Ouest : Par une autre partie du lot 1079, propriété de Nathalie Cloutier;  
Vers le Nord-Est : Par le lot 1078;  
Vers le Sud-Est : Par une autre partie du lot 1079, propriété de Gérard Cloutier;  
Vers le Sud-Ouest : Par une autre partie du lot 1079, étant l'emprise de la route Lemieux;

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Point de rattachement : Le coin « Nord-Est » est situé à approximativement cinq cent trente-six mètres (536,0 m) du point de rencontre des lots 1078 et 1079 sur le versant Sud-Est du chemin du Petit-Montréal tel que montré à l'originaire, cette distance étant mesurée le long de la ligne de division entre les lots 1078 et 1079. Cette distance est fournie strictement à des fins de publication au registre foncier.

**CONSIDÉRANT QUE** la vente n'a pas eu lieu à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Cloutier a mandaté un notaire pour la préparation de l'acte de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rénovation cadastrale entrée en vigueur le 6 août 2015, la partie du lot 1079 devant être vendue à madame Cloutier est devenue le lot 5 083 769 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la description du lot devant être vendu;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil autorise que la vente à madame Nathalie Cloutier soit effectuée sous le nouveau numéro de lot, soit le lot 5 083 769 du cadastre du Québec;

**QUE** la mairesse, madame Cathy Poirier, et la greffière, madame Gemma Vibert, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 385-2020 : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
– VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**ATTENDU QUE** le 2 juillet 2020, le ministre des Transports du Québec annonçait à la Ville de Percé l'octroi d'une aide financière de 8 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes, dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** la Ville de Percé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal de la Ville de Percé approuve les dépenses d'un montant de 16 908 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur la route Lafontaine et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**RÉS. NO. 386-2020 : PLANS ET DEVIS – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET  
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROULIER LOCAL**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Tetra Tech QI inc., datée du 10 décembre 2020, pour la réalisation des plans et devis de rues admissibles à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), et ce, pour un montant forfaitaire de 18 075 \$ plus taxes.

**RÉS. NO. 387-2020 : DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – GROUPE MICHEL LECLERC INC. – CONTRAT  
« RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES MUNICIPALES ET REMPLACEMENT D'UN  
PONCEAU »**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le décompte progressif #2, au montant de 1 303 646,28 \$ plus taxes, présenté par Groupe Michel Leclerc inc., en date du 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat de réfection de diverses routes municipales et de remplacement d'un ponceau, et d'autoriser le paiement d'un montant de 1 173 281,65 \$ plus taxes, déduction faite de la retenue prévue au contrat.

**RÉS. NO. 388-2020 : PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PIÉMONT DU MONT SAINTE-ANNE  
– PLANS ET DEVIS DE LA NOUVELLE RUE COMMERCIALE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de ARPO Groupe-conseil, datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour l'actualisation et la finalisation des plans et devis de la nouvelle rue commerciale dans le cadre du projet d'aménagement du piémont du mont Sainte-Anne, et ce, pour un montant de 29 110 \$ plus taxes.

**RÉS. NO. 389-2020 : MANDAT À PATRIMOINE 1534 – RECHERCHE HISTORIQUE ET ICONOGRAPHIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro 376-2020 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil municipal acceptait l'offre de services de Patrimoine 1534, datée du 20 novembre 2020, au montant de 27 200 \$ plus taxes, pour la réalisation d'une recherche historique et iconographique du secteur Barachois–Bridgeville–Coin-du-Banc;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite que le secteur de Saint-Georges-de-Malbaie soit également couvert par cette recherche;

**CONSIDÉRANT QUE** Patrimoine 1534 a modifié son offre pour tenir compte de cet ajout;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services révisée par Patrimoine 1534, en date du 3 décembre 2020, au montant de 33 600 \$ plus taxes, pour l'ajout du secteur de Saint-Georges-de-Malbaie à son mandat;

D'approprier les deniers nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications.

**RÉS. NO. 390-2020 : LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 261 ROCHER-PERCÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 3 000 \$ à la Légion royale canadienne, filiale 261 Rocher-Percé afin de compenser le manque à gagner en 2020 en raison de l'annulation des activités de financement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

**RÉS. NO. 391-2020 : CLUB FADOQ ST-PAUL ET CERCLE DE FERMnières DE BRIDGEVILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 2 000 \$ au Club FADOQ St-Paul de Bridgeville afin de compenser le manque à gagner pour le déneigement du centre communautaire en raison de l'annulation de ses activités de financement et de celles du Cercle de Fermières dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

**RÉS. NO. 392-2020 : DÉNEIGEMENT DE LA VIRÉE DE VÉHICULES À L'EXTRÉMITÉ DU CHEMIN DU 2<sup>E</sup> RANG DE BARACHOIS-NORD**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de monsieur Sylvain Cloutier, datée du 2 décembre 2020, pour le déneigement de la virée de véhicules à l'extrémité du chemin du 2<sup>e</sup> rang de Barachois-Nord au cours de la saison 2020-2021, et ce, pour un montant de 1 500 \$.

**RÉS. NO. 393-2020 : CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER À TEMPS COMPLET**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a procédé à l'engagement de l'employé n° 02-0587 à un poste régulier à temps complet;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement était assujéti à une période d'essai tel que prévu à la convention collective liant la Ville à ses salariés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé n'a pas réussi sa période d'essai à la satisfaction de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mettre fin à l'engagement de l'employé n° 02-0587.

Aucune personne n'assiste à la présente séance.

**ADVENANT 20 H 05**, monsieur le conseiller Jerry Sheehan propose la levée de la présente séance.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**